

COUPE DE FRANCE MINIMES CRÉDIT AGRICOLE PAR EQUIPES DE DÉPARTEMENT

Arténium de Ceyrat
4 Parc de L'Artière 63122 Ceyrat

Dotations et accréditation : Espace Accueil des Délégations

Équipes Masculines et Féminines :

- **Vendredi 13/05/2022** de 14h00 à 21h00
- **Samedi 14/05/2022** de 6h30 à 08h00

Équipes Féminines :

- **Samedi 14/05/2022** de 17h00 à 19h00
- **Dimanche 15/05/2022** de 6h30 à 08h00

Compétition Masculine :

- Samedi **14/05/2022**
8h00 début de la compétition

Compétition Féminine :

- Dimanche **15/05/2022**
8h00 début de la compétition

Cérémonie d'ouverture

Samedi et Dimanche : 14h00

Pour le défilé : le Haut Gradé rassemble au minimum 5 personnes de la délégation. Ils se positionnent à l'endroit qui leur sera dévolu.

Pour une belle réussite, nous demandons à chaque comité de venir avec le drapeau de son département (logo du conseil Départemental)

Merci de prévoir un drapeau ou une banderole avec le logo de votre Conseil Départemental

Salle de pesée

Une salle de pesée est prévue si vous avez besoin d'effectuer des vérifications.

Les équipes peuvent remettre leurs feuilles de pesée la veille de la compétition. Pour rappel les pesées sont effectuées sous la responsabilité des départements.

Rappel : des pesées aléatoires pourront être effectuées le jour de la compétition

Plateau sportif

Pour la bonne gestion et le bon déroulement de la compétition, il ne sera autorisé sur le plateau sportif, en plus de l'équipe :

- 1 coach
- 1 accompagnant
- 1 Haut Gradé
- 1 Chargé de communication (Minimes)

Nous comptons sur votre bienveillance pour respecter cette consigne, afin que ce championnat soit une réussite pour tous.

Prise en charge financière

Le principe :

- Le taux de remboursement pour cette année est de 1,96€ au kilomètre parcouru (Taux minimum garanti)
- chaque comité sera remboursé selon la distance qui sépare le chef-lieu du département du comité à Ceyrat (calcul via Michelin)
- le kilométrage est calculé sur un trajet aller-retour
- La somme est calculée pour la participation de deux équipes : l'une masculine et l'autre féminine. Si un comité ne participe qu'avec qu'une seule équipe , la somme sera divisée en deux.
- Cas particulier des Départements d'outre-mer : pour La Guadeloupe, La Réunion, La Martinique et La Guyane une somme forfaitaire de 6500€ sera attribuée pour ces territoires dans le cas d'une participation de deux équipes.
- Une fois les engagements officialisés, en fonction du nombre de forfaits le taux de remboursement pourra évoluer à la hausse.

Mutualisation de départements

L'alliance de deux départements est autorisée **uniquement** pour les départements qui figurent dans la liste ci-dessous (départements de -1500 licences en date du 01/02/2022) et qui sont de la même Ligue ou qui bénéficient d'une proximité géographique directe (sans nécessité d'être de la même Ligue) :

Département
LOIR ET CHER
INDRE
HAUTE SAONE
HAUTES PYRENEES
NIEVRE
ALPES HAUTE PROVENCE
HAUTE MARNE
GERS
HAUTE LOIRE
HAUTES ALPES
ARDENNES
ARIEGE
TERRITOIRE DE BELFORT
MEUSE
LOT
CANTAL
CREUSE
LOZERE

Un département peut néanmoins compléter son équipe (2 judokas maximum chez les garçons et 3 chez les filles) par d'autres judokas licenciés dans la même ligue (après acceptation du Président de comité).

Inscriptions :

Afin de préparer le tirage au sort de la coupe de France Minimes Crédit Agricole par équipes de départements prévu le 9 avril 2022 lors de l'AG à La Rochelle, je vous invite à inscrire l'ensemble de vos équipes avant le 1er avril 2022 via l'extranet fédéral selon la procédure ci-jointe.